



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le **18/12/25**

Berger
Levraud

ID : 065-216502260-20251215-D2025058-DE

Séance du 15 décembre à 18h

2025/058

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRÉ, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCÈS, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSEIN, Sandrine TREBUCQ, Caroline ÉCORGHON, Yves CASTÉRA.

Absents : Bruno CAZÈRES, Jean-Christophe MADELAINE (procuration à Sébastien ABADIE), Ingrid SAEZ BOUTARFA, Simon TESSIER, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT).

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 10 décembre 2025

VENTE DE L'EPAREUSE

Madame le Maire précise à l'assemblée municipale que la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix. La saisine du service des domaines n'est pas obligatoire et aucune procédure de cession n'est imposée.

L'épareuse n'étant plus fonctionnelle, il est proposé au Conseil Municipal de la vendre.

M. Joël FERRANÉ a fait une offre à la commune et propose de racheter l'épareuse pour un montant de 1 800 €.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, à l'unanimité, à vendre à M. Joël FERRANÉ l'épareuse qui n'est plus fonctionnelle, pour un montant de 1 800 €.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance

Hélène FRANCÈS

Le Maire,

Gisèle VINCENT

